

1918

HANNAPPE Edmond Jean Baptiste

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom	HANNAPPE	
Prénom	Edmond Jean Baptiste	
Grade	2 ^e classe	
Corps	3 ^e Bataillon de Marche d'Afrique	
M ^e Matricule	118	au Corps - Cl. 911
	118	au Recrutement - Avesnes
Dort pour la France le	19 septembre 1918	
Lient à	Cuisles (Marne)	
Date de mort	Décès des suites de blessures de guerre	
Le	21 octobre 1918	
Ville	Avesnes	
Département	Nord	
Pr ^e municipal (p ^r Paris et Lyon), à distance et N°		
Jugement rendu le		
par le Tribunal de		
acte de jugement transcrit le	31 décembre 1918	
au Cateau Nord		
N° du registre d'état civil		
101-703-1022. [20434]		

Né le 23 mai 1891 à 23h30 à Le Cateau.**Profession** Terrassier**Domicilié à** Le Cateau**Fils de** Hannappe Edmond, journalier, 25 ans (O1866).**Et de** Haye Irma Séraphine, ouvrière de fabrique, 23 ans (O1868).**Domiciliés à** Le Cateau, 7 rue Auguste Seydoux.**Marié le**, célibataire**Bureau de recrutement** d'Avesnes (Nord)**Matricule** 118 **Classe** 1911**Grade et corps** Soldat de 2^e classe au 3^e Bataillon de Marche d'Afrique, Compagnie Mitrailleuse.**Mort pour la France** Suite à blessures de guerre au gaz de combat, le 19 septembre 1918, à 03 heures, à l'âge de 27 ans, à l'ambulance 8/22 à Cuisles (Marne)**Transcription** N° 210 à Le Cateau**Sépulture** Nécropole Nationale de Dormans, tombe individuelle N° 1089**Monument aux Morts** de Le Cateau.

Détail du service Incorporé sapeur de 2^e classe au 3^e Régiment du Génie le 09 octobre 1912; Classé dans le service auxiliaire par décision de la commission de réforme de Verdun du 19 mai 1913 pour arthrite chronique du genou droit Certificat de bonne conduite accordé; Rappelé à l'activité le 1^{er} août 1914; Passé au 9^e R.G. le 1^{er} mai 1914 pour organisation; Maintenu dans le service auxiliaire par la commission des 3 médecins d'Angers du 26 mai 1915 pour arthrite sèche du genou droit, otite supposée chronique, perforation du tympan.

Condamné à huit ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à vingt ans d'interdiction de séjour par le conseil de Guerre de la 13^e Région séant à Clermont Ferrand le 16 mai 1916 pour vols qualifiés, jugement confirmé par décision du Conseil de révision de Bordeaux du 2 juin 1916; Exclu de l'armée (volume 57 quater, pages 11 et 12 §3); Reconnu apte au service armé par la commission de réforme de Clermont Ferrand du 19 juin 1916; Classé aux exclus coloniaux le 28 août 1916; Engagé volontaire (autorisation du Général Commandant de la 13^e région, du 12 octobre 1916) pour la durée de la guerre au 3^e Bataillon de Marche d'Afrique le 22 septembre 1916; Arrivée au corps le 04 janvier 1917; Blessé le 14 septembre 1918 par intoxication au gaz de combat; Décédé des suites de ses blessures le 20 septembre 1918 à l'ambulance 8/22 à Cuisles.

Décoration, Croix de guerre

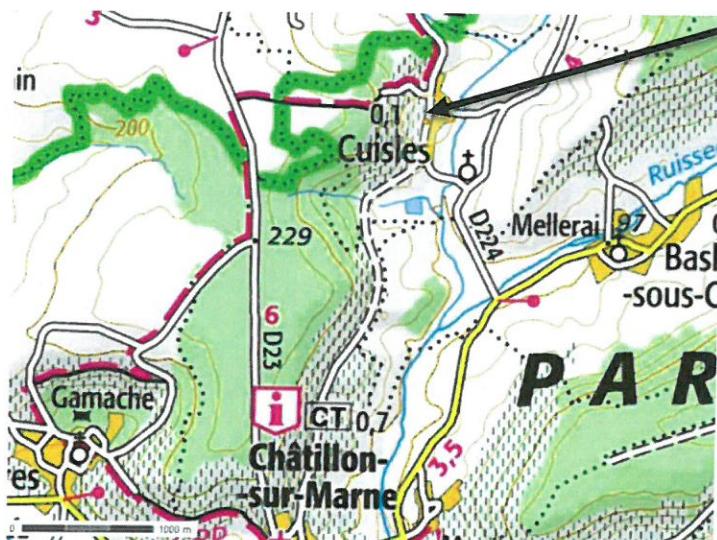
Morphologie: Cheveux châtais ; yeux bleus; front: inclinaison verticale, hauteur grande, largeur moyenne; nez: dos rectiligne, base horizontale, hauteur petite, saillie moyenne, largeur moyenne; visage plein; taille 1m71. Degré d'instruction générale 3.

Habitats successifs à Etreux (Aisne) date non déterminée.**N° 210 Acte de transcription de Décès de HANNAPPE Edmond**

Expédition-Ambulance 8/22- Acte de décès. L'an mil neuf cent dix huit, le dix neuf du mois de septembre à trois heures vingt minutes du matin, étant à Cuisles, département de la Marne. Acte de décès de Edmond Annappé, soldat au troisième Bataillon d'Afrique, Compagnie Mitrailleuse, classe mil neuf cent onze, immatriculé sous le numéro cent dix huit, recrutement d'Avesnes, né le vingt deux mai mil huit cent quatre vingt onze, à Le Cateau, canton dudit, département du Nord, décédé à l'ambulance 8/22, immobilisé à Cuisles (Marne) le dix neuf septembre à trois heures du matin, des suites de ses blessures de guerre "Mort pour la France", fils d'Edmond et d'Irma Haye, domiciliés à Le Cateau, canton dudit, département du Nord. Dressé par nous, Camille Rémuassin, Officier d'administration de deuxième classe gestionnaire de l'ambulance 8/22, Officier de l'Etat civil, sur la déclaration de Joseph Mouton, vingt neuf ans, Adjudant ambulance 16/5 et de Achille Morand, quarante trois ans, infirmier ambulance 16/5, témoins qui ont signé avec nous après lecture. Suivent les signatures. Pour expédition conforme: l'Officier de l'Etat civil, signé: Rémuassin. Vu par nous, Homolle René, Médecin major de 2^e classe pour légalisation de la signature de Mr. Rémuassin, sus qualifié, signé: Homolle. Vu pour légalisation de la signature de Mr. Homolle René. Paris le premier juin mil neuf cent dix neuf. Le Ministre de la guerre par délégation. Le Chef du Bureau des Archives administratives. Signé: Illisible. Mention rectificative (loi du 18 avril 1918) Le défunt était affecté au quatrième Bataillon d'Afrique et non au troisième Bataillon d'Afrique. Le soldat Hannappe prénommé Edmond Jean Baptiste et non Edmond seulement, domicilié légalement au Cateau

(Nord) fils de Edmond et de Irma Séraphine Haye; Célibataire; Etais décoré de la Croix de guerre. Paris le vingt cinq mai mil neuf cent dix neuf. Le Ministre de la guerre par délégation. Le Chef du Bureau des Archives administratives. Signé: Illisible. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le trente et un décembre mil neuf cent dix neuf à trois heures cinquante minutes du soir par nous, Charles Jounieau, Adjoint au Maire du Cateau, Officier de l'Etat civil par délégation. Suit la signature de l'Adjoint

Localisation du lieu du décès



Cuisles Département de la Marne, Arrondissement de Reims, Canton de Chatillon-sur-Marne

Morts au même endroit

Le Cateau: Hannappe Edmond.

Etaient au même régiment

Le Cateau: Hannappe Edmond



Historique et combats du 3^e Bataillon de Marche d'Afrique en 1918

Pas d'information sur ce régiment



JMO du 3^e BMA en 1918

Cote 26 N 860/7, pages 38 à 40.

Journée du 14 septembre 1918

Pertes du 14 septembre : Tuées : 2 officiers et 31 hommes de troupe ; Blessés : 2 officiers et 139 hommes de troupe ; Disparus : 1 officier et 29 hommes de troupe

Le bataillon est revenu à ses emplacements où il était installé au complet le 14 à 1 heure.

Pendant la 1^{re} phase de l'opération, menée par le 2^e B.A., le bataillon n'a pas bougé de place et n'a pas eu à intervenir ; il a cependant éprouvé une trentaine de pertes dont un officier (S.S. Meyssiel) blessé pendant la réaction ennemie.

à 8h30', le chef de bataillon était informé officiellement que la 2^{re} phase de l'attaque aurait lieu à 11 heures.

Les ordres d'attaque donné au préalable étaient les suivants :

Le bataillon auquel était adjoint la section du Génie du S/Saint-Garnier devait attaquer dans la zone attribuée dans le plan d'engagement dans la formation suivante :

2^e et 4^e Cie en tête, 3^e à droite, 4^e à gauche, devant être placés dans la position de départ un quart d'heure avant l'heure K.

La 2^e Cie de réserve devait être placée dans la ligne de soutien actuelle 1/4 d'heure avant l'heure K.

Liaison. — Une section de la 2^e Cie dont les ordres du S/Saint-Gissier devait assurer la liaison à droite avec le 4^e Bataillon de Zouaves qui devait placer tout les ordres de cet officier une section de son Bataillon à gauche. — Liaison avec le 1^{er} B.A. assurée par un groupe de combat de chaque Bataillon dont les ordres du S/Saint-Garnier du 3^e B.A.

Liaison intérieure entre les 2 unités par un groupe de combat commun dont les ordres du Sergent Renaut de la 4^e Cie.

Limite du front d'attaque

La 3^e Cie devait fournir une section de nettoyage de concert avec la section du Génie de la façon suivante :

1/2 section d'Inf. et 1/2 section du Génie dont les ordres du S/Saint-Garnier

érait spécialement chargée de nettoyer la zone conquise par la 2^e Cie. L'autre 1/2 section d'Infanterie et l'autre 1/2 section du génie dont les ordres du chef de section du 3^e R.A. étaient spécialement chargés de nettoyer la zone conquise par la 1^e Cie.

À 10h50[°] les unités étaient en place mais avaient éprouvé de grandes pertes par suite d'un très violent barrage d'artillerie et de mitrailleuses boches qui s'est déclenché à 10h30[°].

À 11 heures, les groupes de combat sortaient tout entier et essayaient de progresser. À droite la section Tissier accompagnée de la section de Feu¹ fait² qui lui avait été donnée réussit à progresser jusqu'à 80 mètres environ du chemin creux de la côte 190... arrêtée par un violent tir de mitrailleuses au front et sur les deux flancs, cette unité ne peut plus progresser et se tient immédiatement. Quant à la section de Feu², arrêtée par les feux de mitrailleuses qu'elle croit sur son front, elle oblique à droite pour rejoindre les unités de son corps et la liaison ne fut plus assurée qu'à la vue.

Les 3 autres sections de la 2^e Cie sorties également à 11 heures eurent leurs groupes arrêtés aussi tôt et ne purent plus progresser.

La 1^e Cie sortie également eut ses 2 sections de droite immobilisées presque aussi tôt. Les 2 autres sections purent progresser jusqu'au coude de la voie ferrée où le Lieutenant Cirier fut tué et sa section clouée au sol par des tirs de plusieurs mitrailleuses.

Par suite de cet arrêt de la progression, la section Garnier a été également arrêtée à quelque mètres de la voie ferrée.

Pendant toute l'opération, la liaison à gauche a été assurée d'une façon parfaite.

Le tir de l'artillerie et la réaction du feu de l'ennemi cessa à 13h40[°].

Par suite du manque de progression des unités de 1^{er} ligne, la Compagnie de réserve n'a pas pu dépasser la ligne de départ au début. Seule la section du officier Terrazin fut envoyée par ordre du Chef de Bataillon Comte à 12h45 pour boucher un vide qui existait entre la 2^e et la 1^e ligne.

rencontré par de grosses pertes.

Cie de Mitrailleuses - Depuis le 13 au matin, le Lieutenant Caron commandait un peloton de mitrailleuses et le sergent chef de la section au Stockel étaient mis à la disposition du Comte du 2^e B. d. d. pour coopérer à la 1^{re} phase. Ils étaient rejoints dans la nuit du 13 au 14 par leur personnel et leur matériel.

Au cours de la 1^{re} phase, le Lieutenant Caron déportant un peu trop en avant pour faire la reconnaissance de position accompagné du sergent Henrille tomba grièvement blessé à quelque mètre des boches et ne put être ramené. - Quant au sergent Henrille grièvement blessé aussi à la tête il fut revenir au rampant mais il mourut au poste de secours.

Un brancardier qui était allé chercher le Lieutenant Caron fut lui à côté. Cet officier fut brûlé entre les lignes.

Ces reconnaissances faites par les volontaires de son peloton dans la matinée permirent de constater que cet officier n'était pas mort, mais qu'il était impossible d'aller le chercher.

Après la 2^{re} phase, vers 16 heures, 2 chasseurs essayaient de s'en approcher et constatèrent la disparition du Corps alors que celui du brancardier tué à côté était encore sur place. Ce qui laisse supposer que cet officier grièvement blessé a été emmené par les boches.

Au cours de la 2^{re} phase, le Compagnie de mitrailleuses avait la mission suivante :

Le peloton déjà placé depuis la veille au sud de la côte 180 avait la même mission qui lui avait été confiée pour l'exécution de la 1^{re} phase non réussie il fut d'ailleurs de même au cours de la 2^{re} phase.

Les 2 autres sections de la C.M. en retraite sur la voie ferrée au N. de la Poste au Diable avaient pour objectif la côte 175-2 d'où elles pouvaient protéger efficacement toute progression ultérieure.

Par suite des ordres reçus dans la soirée le 24 B. d. d'instilla en occupation définitive du secteur qui lui était assigné à la tombée de la nuit.

Sources: Ministère de la Défense @ mémoire des hommes; Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @chtmiste.com; Mairie de Le Cateau; Photo sépulture: Daniel Lefebvre; Cartographie IGN Géoportail;

